

Titre Professionnel d'Opérateur en Vidéoprotection et en Télésurveillance

Présentation de la formation : L'opérateur(trice) assure la sécurité des sites des clients professionnels et des particuliers en traitant les alarmes et/ou les images provenant des systèmes de vidéoprotection dans le respect de la réglementation qui s'applique à ce métier. En vidéoprotection, l'opérateur(trice) analyse et exploite les images provenant des écrans pour assurer une veille continue sur les lieux, espaces ou bâtiments qu'il (elle) doit surveiller. En télésurveillance, il/elle assure la réception, le traitement rapide et efficace des informations reçues et des événements en fonction des consignes définies.

Objectif : En vidéoprotection, l'opérateur visionne, analyse, exploite des images émanant de tout système pour sécuriser des personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments. Il déclenche et suit les différents types d'intervention. Sur les sites télésurveillés, il réceptionne, traite rapidement et efficacement des alarmes provenant des systèmes de sécurité (alarmes intrusion, incendie, technique), couplés ou intégrés à des dispositifs de vidéoprotection.

Prérequis : Être âgé de 18 ans et titulaire d'une autorisation préalable du CNAPS ou d'une carte professionnelle en cours de validité + Niveau de français correspondant au B1 du CRCL (tests réalisés au centre).

Public : Toute personne souhaitant exercer le métier d'Opérateur en Vidéoprotection ou Télésurveillance.

Compétences visées :

- ✓ Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection
- ✓ Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection
- ✓ Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions
- ✓ Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents ;

Evaluation finale : Les modules sont évalués sous forme de QCM et/ou questions ouvertes. Les modules pratiques sont évalués à l'aide d'une grille certificative. Les résultats obtenus sont reportés sur un document de suivi des évaluations des stagiaires.

Le programme :

TRONC COMMUN SECURITE PRIVÉE (49 h)

- ✓ Module juridique
- ✓ Module stratégique
- ✓ Gestion des premiers secours
- ✓ Gestion des risques et des situations conflictuelles
- ✓ Transmission des consignes et informations

SURVEILLANCE PAR DES SYSTEMES ELECTRONIQUES DE SECURITE – TELESURVEILLANCE (142h)

- ✓ Gestion des risques
- ✓ La station de télésurveillance
- ✓ Les systèmes de sécurité électroniques
- ✓ Structure des traitements
- ✓ Le comportement vis-à-vis du client

VIDEOPROTECTION (91h)

- ✓ Environnement juridique de la vidéoprotection
- ✓ Prévention des risques terroristes
- ✓ Prévention des autres risques d'atteinte aux biens et aux personnes
- ✓ Vidéoprotection Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail

EXAMEN (7h)

Stage de mise en situation pratique au sein d'un poste central de sécurité d'une entreprise ou d'un centre de supervision urbain : 35 heures. Peut se faire avant ou après l'examen. Stage Obligatoire pour la carte professionnelle de Télésurveillance.

Durée : 282 heures + 7 heures d'examen

Effectif : 12 personnes maximum

Recyclages : tous les 5 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**
<https://tonnerre-formation.com>